



Commission économique pour l'Afrique
Commission statistique pour l'Afrique
Neuvième session
Addis-Abeba, 30 octobre-1^{er} novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Programme statistique de la Commission économique
pour l'Afrique : questions statutaires

Rapport de situation sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

I. Introduction

1. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est une initiative continentale lancée en 2010 dans le but d'aider les États africains à accélérer l'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en fournissant un cadre technique, de plaidoyer et d'orientation systématique et coordonné pour l'aide aux pays, selon les besoins. Cette initiative répondait à la nécessité de répondre à ce que des auteurs avaient qualifié en 2007 dans la série « *Who Counts?* », publiée dans *The Lancet*, de « scandale de l'invisibilité »¹, un phénomène dans lequel les identités d'une majorité des personnes ne sont pas reconnues légalement en raison du non-enregistrement des faits d'état civil, principalement des naissances et des décès, et qui se traduit par l'absence de données fiables et de statistiques nécessaires à la planification et à la prise de décisions.

2. À six ans seulement de la conclusion du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il importe de réfléchir sur l'exécution de ce programme et sa trajectoire future. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans sa mise en œuvre au cours de la période allant d'octobre 2022 à octobre 2024, depuis la huitième session de la Commission statistique pour l'Afrique et, plus largement, au cours des dix dernières années. Après la première partie introductive, la deuxième partie du présent rapport porte sur l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le contexte actuel du développement, en insistant sur le fait que l'utilisation de registres de population et d'identificateurs uniques sont des avancées cruciales et nouvelles obtenues au cours de la dernière décennie, auxquelles il convient d'accorder une attention particulière. La

*E/ECA/STATCOM/9/2024/1/Rev.1.

¹ Voir Setel, Philip W. *et al.*, « A scandal of invisibility: making everyone count by counting everyone », *The Lancet*, vol. 370, n° 9598, novembre 2007.



troisième section passe en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme au cours des dix dernières années, en soulignant ses différentes phases et les performances de l’Afrique de façon générale. La quatrième section est axée sur les interventions pertinentes menées au cours de la période allant d’octobre 2022 à octobre 2024. La cinquième section concerne les investissements nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. La sixième section fait le point sur la préparation de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l’enregistrement des faits d’état civil. Les recommandations à l’attention de la Commission de statistique sont incluses dans la dernière section.

II. Contexte

3. Les systèmes d’enregistrement des faits de l’état civil et de statistiques de l’état civil sont indispensables pour le développement de l’Afrique, en particulier dans l’actuelle « ère des données ». L’enregistrement des faits d’état civil est défini par les Nations Unies comme « l’inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de l’existence et des caractéristiques des faits d’état civil relatifs à la population, conformément aux dispositions législatives et réglementaires de chaque pays »². Le but premier de l’enregistrement des faits d’état civil est l’établissement des documents légaux prévus par la loi. Son second but est de fournir une source de statistiques de l’état civil.

4. D’après les Nations Unies, un système d’enregistrement civil universel et bien tenu est la meilleure source d’informations sur les faits d’état civil exploités à des fins administratives, démographiques et épidémiologiques³. Les systèmes d’enregistrement des faits d’état civil sont reconnus comme étant la base sûre pour l’établissement de l’identité juridique ; ils occupent une position unique en tant que moyen par lequel l’existence d’un individu peut être reconnue au plus près de son commencement (naissance), actualisée au fil des divers changements d’état civil (mariage, divorce, adoption...) et marquée comme inactive à son décès. Ces fonctions essentielles des systèmes soulignent leur valeur en tant qu’outils de gouvernance, en aidant notamment à répondre à la demande de données actuelles, récentes et granulaires qui sont aujourd’hui si indispensables.

5. En raison de la contribution essentielle de l’enregistrement des faits d’état civil aux statistiques de l’état civil, les deux systèmes étaient souvent considérés dans le passé comme les deux faces d’une même pièce. Depuis 2019, avec l’émergence des systèmes d’identité numérique et leur adoption par divers États, les Nations Unies ont publié des conseils sur l’organisation recommandée de l’enregistrement des faits d’état civil, des statistiques de l’état civil et des systèmes d’identité numérique, préconisant principalement leur intégration.

6. Les registres de population sont un outil permettant d’intégrer les dossiers et les informations recueillies dans le cadre de l’enregistrement des faits d’état civil, des statistiques de l’état civil et des systèmes d’identité numérique. Dans un registre de population qui fonctionne bien, chaque acte de naissance doit être accompagné d’un identifiant unique qui sera utilisé tout au long de la vie de l’individu pour relier tous les actes d’état civil le concernant à ceux des membres de sa famille. Les registres de population élargissent le champ d’application des systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil en consignnant les mouvements de population à l’intérieur, à l’entrée et à la sortie des pays. Grâce à eux, les États obtiennent des statistiques autres que celles collectées par ces systèmes. Par exemple, elles

² *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l’état civil*, série M, N° 19/Rev.3 (publications des Nations Unies, 2014).

³ *Ibid.*

rendent possible l'estimation du nombre de personnes dans un pays ou une zone géographique, ce qui est essentiel pour la planification et la fourniture de services. Les identifiants uniques utilisés dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et d'identité numérique sont extrêmement précieux pour la production de statistiques, car ils permettent aux administrations de produire des statistiques démographiques plus fiables (y compris des statistiques longitudinales) que celles établies uniquement à partir des seules statistiques sur les faits d'état civil pris séparément.

7. La consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fait partie des priorités du Programme 2030 : en effet, l'indicateur 17.19 concerne la proportion de pays ayant atteint 100 % d'enregistrement des naissances et 80 % d'enregistrement des décès. Les pays sont encouragés à mettre les statistiques tirées de ces systèmes à la disposition de leur administration pour la planification et la prise de décisions. Ces systèmes sont essentiels au suivi et à la réalisation de 12 des 17 objectifs de développement durable, car ils fournissent des informations pour 67 de leurs indicateurs⁴. Étant donné que le fait d'associer les systèmes aux registres de population permet d'en accroître la contribution, on ne saurait trop insister sur la nécessité de développer ces systèmes de façon collective.

III. Développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le cadre du Programme : une décennie de progrès

8. De façon générale, la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil suit une approche en trois phases :

a) La première phase est celle de la réorientation, qui requiert des efforts de plaidoyer rigoureux auprès des hauts fonctionnaires et des dirigeants politiques afin de promouvoir le programme d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de justifier les investissements dans ce programme ;

b) La deuxième phase concerne les activités préparatoires, qui consistent à jeter les bases de la mise en œuvre des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : création de cadres de coordination nationaux, renforcement des connaissances et des capacités des personnes de contact nationales concernées, évaluations des systèmes pertinents afin de recenser les obstacles et les goulets d'étranglement qui entravent le bon fonctionnement des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, élaboration de plans d'action stratégiques pour contribuer à résoudre les problèmes relevés ;

c) La troisième phase est celle de la mise en œuvre, au cours de laquelle l'accent est mis sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis et la mise en commun des connaissances et des enseignements tirés avec les parties prenantes aux niveaux national et régional.

9. Conformément à cette approche, les dix dernières années du Programme ont été marquées par de nombreuses initiatives visant à accélérer les progrès en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique aux niveaux national et régional. Au niveau régional, un cadre politique

⁴ Samuel Mills *et al.*, *Civil Registration and Vital Statistics (CRVS) for Monitoring the Sustainable Development Goals (SDGs)* (Washington, Banque mondiale, 2017).

et de plaidoyer solide a été mis en place pour le développement de ces systèmes, ce qui, entre autres résultats, favorise un dialogue continu avec les fonctionnaires concernés aux niveaux politiques les plus élevés (par exemple, par le biais de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des réunions des directeurs généraux de l'état civil). Un groupe régional de partenaires, connu sous le nom de « groupe de base », a été constitué pour fournir en permanence une assistance technique en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, conformément au cadre régional de politique générale. Des conseils et une assistance ont été prodigués sous la forme de directives, de manuels et de ressources techniques : modèles pour l'analyse des données, formation des membres du personnel national, assistance financière directe pour compléter les ressources nationales dans ce domaine.

10. Des progrès considérables ont également été enregistrés au niveau national. En septembre 2020, 42 pays africains avaient procédé à des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et 32 avaient achevé l'élaboration de leur plan d'action national. Il s'agit d'une étape cruciale dans le développement des systèmes : les résultats de l'évaluation constituent le fondement pour la définition d'approches stratégiques visant à les améliorer. La production de statistiques de l'état civil à partir de l'enregistrement des faits d'état civil s'est considérablement améliorée. D'une enquête menée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en août 2019, il est ressorti que 68 % des 40 pays ayant répondu à l'enquête avaient compilé des statistiques de l'état civil sur les naissances et les décès à partir des données de l'état civil ; par ailleurs, 38 % de ces pays produisaient régulièrement des rapports sur les statistiques de l'état civil. En outre, cette enquête, qui avait également pour objectif l'évaluation de l'état de la numérisation des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des statistiques de l'état civil, a révélé que près de 50 % des pays d'Afrique disposaient de systèmes d'enregistrement entièrement ou partiellement informatisés, voire entièrement numérisés dans le cas de 12 pays. Il a été noté que seuls 28 % des pays africains étaient en mesure de saisir électroniquement les registres de décès. En outre, d'importants projets nationaux étaient en cours, axés sur l'amélioration de la coordination des parties prenantes, la décentralisation des services d'état civil, l'amélioration des formulaires d'enregistrement nationaux et des directives, la formation du grand public, la sensibilisation et la numérisation (dont l'amélioration de l'interopérabilité avec les systèmes de santé et d'autres systèmes nationaux).

IV. Mise en œuvre du Programme au cours de la période 2022-2024

11. De nombreuses activités ont été entreprises par les pays et les partenaires au cours de la période 2022-2024 pour accélérer le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et pour renforcer les capacités des pays africains en la matière. Les points forts de ces activités sont présentés ci-dessous.

A. Webinaire continental consacré à l'examen des progrès accomplis en Afrique pour la réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable : « Identité juridique pour tous »

12. Conformément à son mandat de suivi et de communication des progrès accomplis pour la réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable, « Identité juridique pour tous », le secrétariat du Programme a

organisé, en collaboration avec les partenaires du groupe de base régional – en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – un webinaire continental consacré aux progrès accomplis en Afrique pour la réalisation de cette cible. L'objectif de ce séminaire en ligne, qui a précédé la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable et auquel ont assisté 250 participants d'Afrique et d'autres parties du monde, était d'amener les parties prenantes à examiner les progrès et les réalisations en matière de développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que les mesures correctives devant être prises. Les participants ont analysé les données récentes et fait ressortir des stratégies qui permettraient d'accélérer les progrès, telles que le jumelage ou la promotion de l'interopérabilité des systèmes de santé, d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi qu'une numérisation efficace. Ce faisant, ils ont examiné en profondeur les progrès réalisés par les pays africains en vue d'atteindre la cible en question. À l'issue du webinaire, il est apparu clairement que, malgré les progrès réalisés dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des dix dernières années, des efforts concertés étaient encore requis de la part de toutes les parties prenantes pour que l'Afrique atteigne cette cible.

B. Initiative de formation à la recherche appliquée dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

13. En avril 2024, la CEA, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a lancé l'initiative de formation à la recherche appliquée en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui vise à renforcer les capacités des pays en matière de méthodes de recherche et, plus largement, à produire des données et des connaissances critiques pour améliorer le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Cette formation vise à pallier le manque de capacité de recherche, l'utilisation insuffisante des données de l'état civil national et des statistiques de l'état civil pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la rareté d'articles évalués par des pairs et d'études publiées contenant des idées et des recommandations pour l'amélioration des systèmes. Cette formation a contribué à encourager le partage des connaissances et des expériences en matière de développement des systèmes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Au total, 24 candidats représentant les institutions publiques de 12 pays africains se sont inscrits à cette initiative⁵ et devraient désormais être à même de produire des notes de synthèse et des études évaluées par des pairs afin de contribuer au corpus de connaissances. Un deuxième cycle de formation devrait être lancé au cours du second semestre de l'année.

C. Ateliers de formation pour renforcer les capacités des pays dans divers domaines thématiques

14. En collaboration avec les partenaires du groupe de base régional, la CEA a organisé plusieurs ateliers de formation visant à renforcer les capacités des pays et à les doter des compétences techniques essentielles en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Ces ateliers comprenaient :

⁵ Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Somalie et Tchad.

a) Une formation régionale sur l'évaluation des inégalités dans l'enregistrement des faits d'état civil à l'aide des données collectées lors des recensements⁶ ;

b) Un atelier régional de formation sur l'analyse des données sur la mortalité et les causes de décès⁷ ;

c) Un atelier de formation mondial sur le renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil de bout en bout, qui a contribué à renforcer les capacités en ce qui concerne l'application du cadre d'amélioration des systèmes⁸ ;

d) Une formation à l'analyse des données et à l'établissement de rapports pour la production de rapports sur les statistiques de l'état civil⁹.

15. En outre, dans le but de sensibiliser les pays et les partenaires aux ressources disponibles en matière d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil, d'harmoniser les ressources et de définir les domaines pour lesquels de nouvelles ressources devraient être élaborées, un atelier régional réunissant des experts en matière d'enregistrement de l'état civil de 12 pays africains¹⁰ et des membres du groupe de base régional¹¹ s'est tenu en février 2024. Parmi les principaux résultats de cet atelier, les partenaires se sont mis d'accord sur la nécessité de coordonner l'élaboration des ressources (dont des ressources nouvelles) et ont reconnu l'importance du secrétariat du Programme dans la gestion des connaissances régionales dans ce domaine.

D. Renforcement des capacités grâce au programme de mentorat en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

16. Le programme de mentorat en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil est conçu pour apporter une aide ciblée aux pays dont la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil sont systématiquement faibles (notamment ceux qui sont récemment sortis d'un conflit civil ou d'une guerre). Ce programme offre aux pays participants le mentorat d'un expert, pris en charge par la CEA, pour compléter leurs capacités techniques nationales. Cet expert travaille avec le personnel des bureaux d'état civil des pays participants et d'autres parties prenantes pour entreprendre diverses activités visant à renforcer les systèmes, telles que : aide à la mise en place d'un cadre de coordination national pour les parties prenantes

⁶ Les délégués de 11 pays qui ont effectué un recensement de la population en 2020 et qui avaient inclus des questions sur l'enregistrement des faits d'état civil ont bénéficié de la formation, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Kenya, Mali, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Cet atelier a pu compter sur la participation de délégués du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de Cabo Verde, des Comores, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Togo. Une formation a été dispensée à 43 personnes de contact nationales.

⁸ Des délégués des pays suivants ont bénéficié de cette formation : Cameroun, Ghana, Liberia, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Togo et Zambie.

⁹ Des délégués des pays suivants ont bénéficié de cette formation : Angola, Burkina Faso, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Malawi, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Tchad, Togo et Zimbabwe.

¹⁰ Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.

¹¹ Banque africaine de développement, Centers for Disease Control and Prevention, Commission de l'Union africaine, CEA, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Vital Strategies et Banque mondiale.

de l'état civil et des statistiques de l'état civil ; aide à la définition des priorités nationales (notamment par l'application du cadre d'amélioration des systèmes) ; assistance et conseils pour la mise en œuvre des plans nationaux, en s'appuyant sur les directives et les recommandations de l'ONU¹².

E. Célébration de la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

17. Le secrétariat du Programme et les partenaires du groupe principal ont assisté les pays dans la célébration annuelle de la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, qui est une initiative visant à sensibiliser le public à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'investir dans leur renforcement. Cette journée a été célébrée deux fois depuis la huitième session de la Commission de statistique. En 2023, cette célébration s'est tenue sur le thème : « *Le potentiel d'accroître la couverture et d'améliorer la qualité et l'actualité des données grâce à la numérisation des systèmes d'enregistrement de l'état civil* ». À cette occasion, les pays se sont penchés sur la manière de faire progresser la numérisation des données d'enregistrement de l'état civil en tant qu'élément de l'infrastructure publique numérique essentielle pour favoriser l'interconnexion et l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et des éléments d'identification à tous les échelons de l'administration publique. En 2024, le thème de la journée était : « *Renforcer les liens entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et les systèmes d'identité juridique par la transition numérique au service d'une inclusion plus forte* ».

F. Appui technique à la mise en œuvre du cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

18. Le cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil est un outil conçu pour apporter une aide systématique aux pays dans l'analyse et la conception de bout en bout de procédures efficaces relatives à l'enregistrement de ces faits et à ces statistiques. Ce cadre repose sur une approche de l'analyse de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil axée sur les procédés, qui aide les pays à relever les faiblesses et les inadéquations des procédés en place, à les réviser et à mettre en place un environnement propice à l'épanouissement des systèmes. Le secrétariat et les partenaires du groupe central continuent à former des experts nationaux à l'utilisation de l'outil et à contribuer à sa mise en œuvre, notamment par le biais du programme de mentorat en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

19. En 2023, la CEA, en collaboration avec la Banque africaine de développement, a fourni une assistance technique guidée par ce cadre au Burundi et au Soudan du Sud pour l'évaluation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Cette évaluation comprenait une analyse des disparités entre les sexes, afin de comprendre et d'aider à surmonter les préjugés sexistes dans les systèmes d'enregistrement civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité. Les rapports d'évaluation qui ont été produits serviront à guider les pays dans l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour

¹² Les pays qui bénéficient actuellement de ce programme sont les suivants : Angola, Burkina Faso, Djibouti, Eswatini, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Malawi, République démocratique du Congo, Somalie, Tchad, Togo et Zimbabwe.

l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. En outre, dans le cadre de cet exercice, la CEA a aidé le Soudan du Sud à examiner ses projets de réglementation concernant l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité. Parmi les autres pays qui ont bénéficié d'une aide pour la réalisation de cette évaluation se trouvent également l'Érythrée, le Ghana, la République centrafricaine et la Somalie.

G. Élaboration du plan stratégique du Programme pour la période 2023-2027

20. Avec la conclusion du plan stratégique du Programme pour la période 2017-2021, le secrétariat, appuyé par les partenaires du groupe de base, a lancé le plan stratégique régional pour la période 2023-2027. L'élaboration de ce plan s'est appuyée sur les conclusions d'une évaluation régionale du Programme réalisée en 2022, un examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique précédent, ainsi qu'un examen des contextes mondial, régional et national et des tendances nouvelles influant sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la priorité accordée par les États aux systèmes d'identification numérique. Un projet de plan a été présenté pour examen lors du débat d'experts qui s'est tenu dans le cadre de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, en octobre 2022.

H. Réunions du groupe de base régional

21. L'un des principaux objectifs du Programme est d'encourager une approche coordonnée de la mise en œuvre des initiatives tendant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sur le continent, notamment en veillant à ce que les initiatives prises par les partenaires et l'aide qu'ils apportent aux pays soient holistiques, durables et bien coordonnées, et à ce que les ressources soient utilisées de manière adéquate. Le secrétariat a continué d'organiser des réunions du groupe de base, favorisant le partage des connaissances et des informations.

I. Développement de filières R pour l'analyse des données de l'état civil et des statistiques de l'état civil afin de produire des rapports sur les statistiques de l'état civil

22. La CEA a collaboré avec le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'élaboration de filières R¹³ pour l'analyse des données de l'état civil et des statistiques de l'état civil, ainsi que d'un guide de formation. Ces ressources aident les pays à analyser les données et à produire des rapports sur les statistiques de l'état civil, conformément aux recommandations de l'ONU. Un premier projet de directives a été élaboré et doit être testé dans certains pays. Après les tests, les ressources seront finalisées et diffusées dans les pays dans le cadre d'ateliers de formation.

J. Lancement du bulletin d'information électronique

23. Le secrétariat a lancé avec succès un bulletin d'information électronique, qui constitue une étape importante dans les efforts visant à améliorer la communication et la diffusion des informations au sein de la communauté de

¹³ « R » est un langage de programmation statistique spécialement conçu pour ce domaine.

l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. L'objectif de ce bulletin est de servir de plateforme dynamique sur laquelle diffuser les dernières actualités, les meilleures pratiques, les résultats d'études et les réussites de diverses initiatives en Afrique, favorisant ainsi une plus grande collaboration et un échange de connaissances entre les parties prenantes, y compris les organismes publics, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux. Les six éditions parues à ce jour ont toutes fait l'objet de commentaires positifs pour leur couverture complète et leur conception conviviale, jetant ainsi des fondations solides pour les publications futures. Le bulletin d'information numérique, disponible sur le site web du programme, joue un rôle crucial dans l'information et la mobilisation des professionnels du secteur, contribuant ainsi au renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil dans tout le continent.

V. Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, investissement et Programme 2030

24. Un examen régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, effectué en 2022, a montré qu'au cours de la période 2012-2022, la plupart des pays avaient participé avec succès à des formations et à des activités similaires de renforcement des capacités facilitées par les partenaires en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ce qui indique une augmentation des niveaux de connaissance et de sensibilisation à ce sujet sur l'ensemble du continent. En outre, 77 % des pays ont entrepris une évaluation complète de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et 59 % ont élaboré un plan d'action national, ce qui témoigne potentiellement d'un niveau de sensibilisation plus élevé aux principales difficultés auxquelles sont confrontés ces systèmes et aux solutions possibles pour y remédier. Les insuffisances de la mise en œuvre des plans d'action nationaux ont constitué l'une des principales difficultés relevées au cours de l'examen ; bien que de nombreux pays aient mis en place des plans, il n'existe que peu d'éléments montrant que ces plans ont été mis en œuvre et ont contribué directement à l'amélioration de l'exhaustivité des enregistrements.

25. Selon divers rapports, l'Afrique reste la région du monde qui compte le plus grand nombre de naissances et de décès non enregistrés. Selon les données publiées par l'UNICEF¹⁴, l'Afrique subsaharienne représenterait 57 % de l'ensemble des naissances non déclarées dans le monde. En 2019, moins de la moitié des enfants de moins d'un an en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (45 %), et en Afrique de l'Est et en Afrique australe (33 %) ont été enregistrés à la naissance ; la proportion de ceux qui ont pu avoir un acte de naissance était encore plus faible¹⁵. Dans une analyse mondiale de la répartition des enfants de moins de cinq ans non enregistrés à la naissance, il a été souligné que le Nigéria, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo comptaient respectivement 11 %, 10 % et 7 % des enfants non enregistrés du monde¹⁶.

26. L'enregistrement des décès accuse un retard considérable par rapport à celui des naissances. Par ailleurs, de nombreux progrès sont nécessaires en ce qui concerne l'enregistrement des causes de décès¹⁷. La pandémie de COVID-

¹⁴ UNICEF, *Birth registration for every child by 2030: are we on track?* (New York, 2019).

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Pour de plus amples informations, voir Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique *et al.*, *Death registration*. Disponible à l'adresse : https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Statistics/CRMC3/death_registration_en.pdf.

19 a montré que la plupart des pays du continent ne disposent pas de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil capables de produire des statistiques sur les causes de décès d'une qualité suffisante pour orienter la prise de décisions en matière de santé publique.

27. L'absence de systèmes fonctionnels d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a des conséquences directes sur les moyens d'existence des individus en les privant de la possibilité de jouir de leurs droits et privilèges essentiels (dont le droit à un nom et à une identité), et prive en outre les États des données et statistiques essentielles qui leur sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'administration publique, fournir des services et orienter leurs politiques et leur planification.

28. Les pays d'Afrique et d'autres régions du monde ont pris des engagements relatifs à la mise en œuvre du Programme 2030, dont la cible 16.9 est la fourniture d'une identité légale pour tous, et l'indicateur 17.19.2 la proportion de pays ayant atteint 100 % d'enregistrement des naissances et 80 % d'enregistrement des décès. Le Programme 2030 offre aux parties prenantes de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil une occasion cruciale de se mobiliser et de plaider en faveur d'investissements accrus dans la mise en place de systèmes efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

29. Compte tenu des progrès accomplis dans le développement des systèmes d'identité numérique (dont les investissements dans les technologies de pointe pour leur opération et leur maintenance), il est évident que les pays ont la possibilité de puiser dans les ressources nécessaires pour établir, maintenir et moderniser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, notamment en veillant à ce qu'ils atteignent l'exhaustivité. Les instituts nationaux de statistique sont invités à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la mise en place de systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et d'identité numérique (y compris les registres de population), compte tenu des avantages potentiels que ces systèmes pourraient offrir aux systèmes statistiques nationaux, en particulier la fourniture continue de données démographiques fiables.

VI. Sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

30. La sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil devait se tenir du 24 au 28 octobre 2022 sur le thème : « *Une décennie après le lancement du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : réfléchir sur les progrès accomplis et accélérer les efforts à l'horizon de 2030 par la transformation des systèmes* ». Toutefois, cette session a été annulée en raison d'un manque de ressources, en espérant qu'elle pourrait être reprogrammée une fois ces contraintes surmontées. De 2022 à 2024, le secrétariat s'est attaché à contacter les partenaires du groupe de base en vue de la mobilisation des ressources pour l'organisation de la Conférence. En outre, le secrétariat a maintenu le contact avec les membres du bureau d'experts pour les tenir informés des activités préparatoires et des difficultés rencontrées. La sixième session est désormais prévue pour le premier trimestre 2025.

31. S'appuyant sur les discussions et les recommandations de la réunion d'experts de la sixième session de la Conférence, qui s'est tenue en 2022, la Conférence devrait réfléchir aux progrès réalisés dans le perfectionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des dix dernières années, célébrer une décennie depuis le lancement

du programme et fournir des orientations politiques pour la prochaine phase de sa mise en œuvre. En outre, les participants devraient discuter des faits nouveaux et émergents, tels que les systèmes d'identité numérique, et des difficultés rencontrées, y compris en ce qui concerne la gestion des systèmes pendant les crises humanitaires (telles que la pandémie de COVID-19), et formuler des recommandations sur la façon dont les pays et les partenaires devraient les aborder.

VII. Conclusion et voie à suivre

32. Bien que des progrès aient été accomplis dans le cadre du programme, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs nationaux de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, la mise en œuvre de politiques et le plaidoyer en faveur du développement des systèmes, l'Afrique est à la traîne en ce qui concerne les améliorations démontrables de l'exhaustivité de l'enregistrement. Il convient donc de définir des mesures stratégiques réalisables, fondées sur des données probantes et durables, qui permettront au continent de progresser dans les années à venir.

33. La Commission de statistique devrait examiner les recommandations suivantes :

a) Les offices de l'état civil doivent collaborer étroitement avec les ministères de la santé pour s'assurer que tous les faits enregistrés par chaque ministère soient dûment notifiés et consignés ; les organismes nationaux de statistique doivent appuyer toute initiative de ce type, notamment en contribuant à l'harmonisation des formulaires et des outils de données pour permettre l'interopérabilité fonctionnelle des systèmes.

b) Les organismes nationaux de statistique doivent appuyer les initiatives visant à vérifier l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, y compris au niveau infranational.

c) Les pays doivent tirer parti des ressources disponibles pour encourager la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (en particulier leur numérisation) ; les organismes nationaux de statistique doivent participer aux initiatives visant à consolider les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et d'identité numérique, et étudier les possibilités d'utiliser ces initiatives pour obtenir des données démographiques fiables.

d) Les pays doivent intégrer la planification des catastrophes dans leurs plans d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et définir des mesures stratégiques visant à renforcer la résilience des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (dont leur numérisation).

e) Les organismes nationaux de statistique doivent être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés au cours des dix dernières années afin de produire des statistiques de l'état civil à partir des systèmes d'enregistrement de l'état civil, apportant ainsi une contribution essentielle au bon fonctionnement des systèmes. Ils doivent poursuivre dans cette voie.